

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy  
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 051-22

Objet : **CONTRAT POUR LA CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « L'ARBRE DE VIE »  
LORS DE LA FÊTE COMMUNALE**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de cession présenté par Sonotek pour la représentation du spectacle « L'arbre de vie » le dimanche 26 juin (3 passages 10h30 – 14h30 – 15h30) sur plusieurs sites de la ville de Coubron (parc de la mairie, Maison de la Nature et vignes)

CONSIDERANT les droits du spectacle « L'arbre de vie » pour une représentation d'un montant de 1000,00 € TTC

CONSIDERANT le titulaire du contrat : Sonotek, B.P. 1 17380 TONNAY-BOUTONNE

**DECIDE**

DE SIGNER le contrat de cession entre Sonotek et la ville de COUBRON.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le 28 avril 2022.

Ludovic TORO



Maire de Coubron  
Conseiller Régional d'Île-de-France  
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220428-051-22-AJ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/06/2022

Affichage 28/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation